



HONORAIRES DE L'AGENCE

A compter du 01/01/2024

BAREME TRANSACTION VENTE – ORPI MARCHAIS PERPIGNAN

Barème par tranche non cumulables

« En cas de délégation, les honoraires applicables sont ceux du détenteur du mandat initial. »

VENTE (TVA en vigueur 20 %)	S'applique sur le prix de vente Forfait ou % H.T	S'applique sur le prix de vente Forfait ou % T.T.C	En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial
Forfait Minimum		4.000 € TTC	Les honoraires sont à la charge exclusive du vendeur Sauf stipulations contraires prévues au mandat de vente
Jusqu'à 50.000 €	8.33 %	10 %	
De 50.001 € à 75.000 €	7.50 %	9 %	
De 75.001 € à 120.000 €	6.66 %	8 %	
De 120.001 € à 200.001 €	5.83 %	7 %	
De 200.001 € à 300.000 €	5 %	6 %	
Au-delà de 300.001 €	4.16 %	5 %	
Forfait Parking -Garage	1.666 €	2.000 €	Le barème d'honoraire pour la vente en Viager sera identique à celui prévu ci-contre
Honoraires d'avis de valeur		120 € TTC	
Pré état daté – Tarif Préférentiel Orpi	68,33 €	82 €	

BAREME TRANSACTION LOCATION – ORPI MARCHAIS PERPIGNAN

(TVA en vigueur 20 %)	H T	TTC	
Location de locaux vides ou meublés pour habitation Principale ou Secondaire			
Entremise et négociation Actions commerciales	3,5 %	4,20 %	A la charge du bailleur
Visite – Montage Dossier – Bail	6,66 € (m2)	8 € (m2)	A part égale Locataire et Bailleur
Rédaction état des lieux d'entrée	2,50 € (m2)	3 € (m2)	A part égale Locataire et Bailleur
(Honoraires de location plafonnées à 1 mois de Loyer par parties)			
Location de locaux autre qu'habitation			
Montage du dossier – Actes 1 mois de loyer avec minimum	79,16 €	95 €	A la charge du Preneur
Location de locaux Professionnels ou Commerciaux			
Recherche du locataire – Visite	7 %	8,40 %	Base loyer annuel
Montage Dossier – Rédaction acte	500 €	600 €	A la charge du Preneur

ORPI MARCHAIS IMMOBILIER: Agence PERPIGNAN 49 Avenue du Général Lederc Tél: 04.68.50.3.503

SARL au capital de 450.000 € - Siège social : 1 bis Avenue du festival 66500 Prades RCS Perpignan B 40091134300046

Carte Prof : CPI 6601 2018 000 025 542 délivrée par la préfecture des Pyrénées Orientales – Garantie Financière : Crédit Agricole Sud Méditerranée



HONORAIRES DE L'AGENCE

A compter du 26/12/2024

BAREME GESTION LOCATIVE – ORPI MARCHAIS PERPIGNAN

Dans le cadre de sa mission de gestion Courante, Marchais Immobilier Gestion gère le bien pour le compte du bailleur. Sa mission portera sur la gestion administrative, juridique, Comptable, Financière et Technique du bien immobilier, en application et dans les limites et conditions prévues au mandat de gestion.

Pour cette Mission de gestion courante Marchais Immobilier percevra des honoraires de gestion à savoir :

	HT	TTC	(TVA en vigueur 20 %)
Pack ECONOMIQUE	4,08 %	4,90 %	Conditions du pack en agence
Pack CONFORT	6,25 %	7,50 %	Conditions du pack en agence
Pack PRESTIGE	7,92 %	9,50 %	Conditions du pack en agence

Calculés sur le montant des sommes dues par le locataire en application du bail,
ainsi que des sommes encaissés à titre d'indemnités, subventions ou autre

Avec minimum de perception d'honoraires de gestion courante annuels
295 € HT (TVA en vigueur 20 % = 354 € TTC)

Assurance Loyers Impayés		2,40 %	Sans franchise Plafond : 90.000 € Seuil endettement : 40 %
--------------------------	--	--------	--

Estimation Avis de valeur avec Étude Locative de Marché		OFFERT	
--	--	--------	--